

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 6 février 2025

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

régional

Date de publication : 17/02/2025	Délégués en exercice : 21	
Date de convocation : 30/01/2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0	

Le 6 février 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à La Ronde (17), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou représentés:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL) Magarita SOLA (pouvoir à Gilles GAY)

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD Yveline THIBAUD (pouvoir à Lydie BERNARD)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime:

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Anne-Sophie GUICHET (pouvoir à Catherine TROMAS)

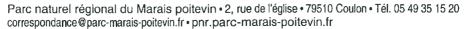
Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Approbation du plan d'action pour l'égalité professionnelle



















AR Prefecture

079-257902205-20250217-2025BU0206RH1-DE Reçu le 17/02/2025

Approbation du plan d'action pour l'égalité professionnelle

Contexte

Depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 modifiant la loi NOTRe de 2015, les employeurs publics ont l'obligation de mettre en œuvre un plan pluriannuel sur l'égalité professionnelle.

Suite à la réorganisation des services de juin 2023, le Parc a souhaité effectuer un audit de l'état des ressources humaines du syndicat mixte. Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Vienne a été mandaté pour accompagner la démarche : « méthodologie, état des lieux et proposition de plan d'action ».

Un comité de pilotage a été constitué de manière représentative.

Les agents ont été associés via une présentation au début de la démarche, un questionnaire anonyme (taux de réponse de 79,5%), des entretiens individuels réalisés par le CDG86 et une restitution des données. L'intégralité des documents en lien avec les ressources humaines a par ailleurs été analysée.

Les thématiques auditées concernent :

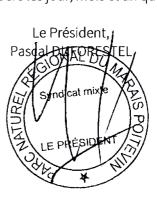
- > la performance et le management (connaissance des projets, clarté des rôles, procédures de travail, temps d'échéances, transparence de la politique de rémunération);
- > le contenu du travail (autonomie, moyens dédiés, clarté des consignes, gestion de l'activité, répartition de la charge de travail);
- > l'égalité des chances (communication, conciliation vie professionnelle/personnelle, handicap, pyramide des âges);
- > compétences et parcours professionnels (parcours d'intégration, entretiens individuels, gestion des compétences, adaptation des compétences, utilisation des dispositifs);
- > les relations de travail et le climat social (relation au travail, réunions internes, rôle des instances, évènement conviviaux, lieux de pause);
- > la santé au travail (prise en compte de la santé, diffusion du document unique d'évaluation des risques professionnels, aménagements des lieux/postes, optimisation des déplacement professionnels).

Ce travail mené de façon concertée a ainsi permis d'aboutir à la proposition d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle pour la période 2024-2027, qui a reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial le 12 novembre 2024.

<u>Décision</u>

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve le plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle, joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



AR Prefecture

079-257902205-20250217-2025BU0206RH1-DE Reçu le 17/02/2025

PLAN D'ACTION DEMARCHE EGALITE PROFESSIONNELLE

(avis favorable CST 12/11/2024)

AXE 1 : Politique RH globale et transparence		Priorité	Echéance
Mettre à jour des lignes directrices de gestion		1	31/03/2025
Mettre à jour le protocole temps de travail		1	31/03/2025
Mettre à jour le règlement intérieur		1	31/03/2025
Réflexion sur la politique indemnitaire (RIFSEEP) et rendre visible les critères aux agents	Mise en place d'un groupe de travail au 1er trimestre 2025	1	30/06/2025
Continuer les démarches participatives (Réunion d'équipe, temps d'échange interservices, groupe de travail thématique, journée de cohésion de l'équipe…)		1	Mises en place en 2024
AXE 2 : Gestion du temps de travail		Priorité	Echéance
Mettre en place un suivi trimestriel des heures supplémentaires à présenter aux élus du Bureau syndical		3	31/12/2026
Etudier la mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail pour structurer et optimiser le suivi du temps de travail		3	31/12/2026
AXE 3 : Répartition équitable de la charge de travail		Priorité	Echéance
Mettre en adéquation les moyens humains et les objectifs de travail		2	31/12/2026
Adapter les missions au temps de travail		2	31/12/2026
AXE 4 : Structuration des processus RH		Priorité	Echéance
Formaliser les processus de recrutement		2	31/12/2026
identifier les rôles de chaque acteur sur la gestion RH		2	31/12/2026
Mettre en place une communication plus transparente sur les postes vacants et l'accès à la promotion interne	Information par newsletter	2	31/12/2026
AXE 5 : Conformité en matière de prévention des risques		Priorité	Echéance
Evaluer les risques professionnels physiques et psychiques (mise à jour document unique)	Diagnostic 2 ^e trimestre 2025	2	31/12/2026
Déployer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement moral et agissements sexistes	Dispositif auprès du CDG86	1	01/01/2025
AXE 6 : Equilibre vie professionnelle et vie privée		Priorité	Echéance
Mettre en place des leviers pour le droit à la déconnexion (livret d'accueil, outils de gestion du temps de travail)		1	31/12/2025
Former les encadrants aux risques de l'hyper-connexion		2	31/12/2026
AXE 7 : Actions contre la précarisation des agents		Priorité	Echéance
Informer les agents sur les termes des contrats (mise en place de procédures)		1	31/12/2024
Respecter les délais de prévenance lors des renouvellements de contrats		1	31/12/2024
Mettre à jour le RIFSEEP (cf. axe 1)		1	30/06/2025